



10 AVRIL 2013 – Communiqué de la FDSP- CGT, du SNUCLIAS-FSU, de SUD Collectivités territoriales, de la FA-FPT

Travailleurs sociaux : les organisations syndicales reçues le 9 avril 2013 en audience au ministère de la Fonction publique et à l'ADF

Les organisations syndicales CGT /FSU/ Sud-Solidaires/ FA-FPT de la Fonction Publique Territoriale ont appelé les travailleurs sociaux à une journée nationale d'action dans les territoires, pour la revalorisation statutaire et salariale, prenant en compte leur niveau de fonction et leur qualification. Au niveau national, des audiences ont été sollicitées auprès de Madame Lebranchu, Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et de Monsieur Lebreton, Président de l'Assemblée des Départements de France. Dans les départements, des rendez-vous ont également été sollicités auprès des préfets et Présidents de Conseils généraux.

Les organisations syndicales ont d'abord été reçues par le conseiller social de la Ministre. Celui-ci a fait part des orientations du gouvernement.

- Les revendications des travailleurs sociaux sont légitimes : « il n'y a pas de contestation possible de cette situation. ». L'évolution de leur formation n'a pas trouvé de traduction statutaire ; les grilles indiciaires ne sont pas en adéquation.
- Pour 2013, dans les 3 fonctions publiques, les revalorisations salariales concerneront prioritairement les agents de catégorie C, avec une volonté de déconnecter durablement les premiers échelons du niveau du SMIC, en maintenant un différentiel avec la catégorie B.
- Parallèlement, comme évoqué dans le cadre de l'agenda social, une refonte complète des grilles de la Fonction Publique est envisagée et des négociations prévues de septembre à décembre 2013. Elle vise à harmoniser les niveaux de qualification et les rémunérations. Les travailleurs sociaux seraient alors positionnés à cette occasion sur les grilles salariales correspondant à leur qualification, le processus LMD faisant partie du cahier des charges. Un calendrier de mise en œuvre sera alors décliné en fonction des priorités.

Ce serait effectivement la traduction des accords de Bologne qui doivent être mis en œuvre au plus tard fin 2015. Mais la France, qui a été à l'initiative de ce processus, serait le dernier pays à l'appliquer !

Jusqu'à l'horizon 2015, le gouvernement, malgré une volonté de sortir du blocage, ne propose pas de mesure transitoire comme, par exemple, positionner les travailleurs sociaux en référence aux grilles des infirmières. Le gouvernement ne prendra pas d'initiatives unilatérales sans l'avis des employeurs

Le conseiller technique s'est par ailleurs engagé à transmettre à l'Intersyndicale -CGT, FSU, SUD, FA/FPT- un courrier de la Ministre précisant différents engagements.

N'ayant pas obtenu d'autre réponse et sans perspective de calendrier d'application, la délégation est allée à la rencontre de l'ADF

Dans l'attente d'un rendez-vous, sur lequel son cabinet s'est engagé, avec le Président de l'ADF, à partir de la mi-avril, la délégation a été reçue par son Directeur général et des conseillers techniques. Ceux-ci ont bien entendu les revendications qu'ils relayeront au Président. Il a également été évoqué la nécessité d'une rencontre associant l'Etat, les collectivités territoriales et les principaux employeurs et financeurs publics.

A l'issue du rendez-vous avec le Président de l'ADF et à réception du courrier de réponse de la Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, les organisations syndicales CGT /FSU/ Solidaires/ FA-FPT se retrouveront pour décider des suites à donner à la mobilisation des travailleurs sociaux pour l'aboutissement de leurs justes revendications

Paris, le 10 avril 2013

Pour la FDSP-CGT, le SNUCLIAS-FSU, SUD Collectivités Territoriales-Solidaires, la FA-FPT :

Contact presse : 06 82 96 67 30